



**Patte Alain**

rue Georges Simpson 72  
1083 BRUXELLES

**TARIF 11 EN VIGUEUR A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025**  
**BLEU HELIUM TVA BE0 542 210 006**

# 11

## **BON DE COMMANDE & CONTRAT DE LOCATION** **PIT STOP CHALLENGE**

### **CHOIX N° 1**

**Location PIT STOP CHALLENGE au prix de € 240,00 la journée.**

**Avec un supplément de € 160,00 par journée supplémentaire.**

### **CHOIX N° 2**

**Location PIT STOP CHALLENGE en combinaison avec les CUISTAX contrat N°05 au prix de**  
**€ 140,00 la journée.**

**Avec un supplément de € 100,00 par journée supplémentaire.**

*[Veuillez noter qu'en raison de l'augmentation significative des prix des carburants la livraison comprise dans un rayon de 50 km ne pourra plus dans le contexte actuel être appliquée un supplément livraison dans un rayon de 50km de € 30,00 sera compté jusqu'au retour d'une situation « normale » des prix de l'énergie. De même les frais de livraison dépassant un rayon de 50 km passent temporairement à € 1,50 le Km parcouru. Cette mesure se veut provisoire à nos conditions de livraison reprisent sur le présent contrat de location.](#)*

NOM : ..... Prénom : ..... Tel./GSM : .....

**ATTENTION !! Nous avons besoin d'un numéro en service c'est-à-dire joignable y compris LE JOUR DE LA LOCATION !!!**

ADRESSE (de facturation s'il y a lieu) : .....

.....N° de TVA : .....

e-mail : .....

DATE DE L'EVENEMENT : ..... NOMBRE DE JOUR(S) : .....

ACOMPTE : 50% VERSE LE : .....

**ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON** : .....

TYPE DE CHOIX RESERVE : N°1. N°2. (entourez le numéro correspondant à votre choix)

**Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 2 K)**

**Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !**

Veuillez-nous retourner le double de la présente, dûment complété et signé, au plus vite, faute de quoi nous ne pouvons plus garantir la date demandée. Aucune commande ne sera enregistrée avant que l'acompte ne soit versé au compte avec en communication :

**PIT STOP OU PIT STOP COMBINAISON selon votre choix et date de l'événement.**

Contrat de location : voir page 2 K. Vous pouvez nous joindre par TEL ou GSM 7 jours sur 7 de 9h30' à 22h00' ou bien par fax ou par email 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations aux numéros ci-dessous.

**TEL : 02/427.88.67 – GSM 0475/689.264**

**ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB**

**Site web : [www.bleuhelium.be](http://www.bleuhelium.be) - e-mail : [bleuhelium@outlook.com](mailto:bleuhelium@outlook.com)**

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRESENT DOCUMENT AVANT DE LE SIGNER****CONTRAT DE LOCATION – PIT STOP CHALLENGE****11**

**Transport** : GRATUIT dans Bruxelles et dans un rayon de 50 km. Au-delà, un forfait de € 1,00 le kilomètre vous sera compté. La reprise aura lieu le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard. Le transport pourra être effectué par le client si ce dernier en a la possibilité au niveau véhicule, le prix ne sera pas modifié. En ce qui concerne le transport assuré par le client, l'attraction doit nous être rapportée le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard. Le client qui assure le transport devra se présenter avec une copie de sa carte d'identité.

*Veillez noter qu'en raison de l'augmentation significative des prix des carburants la livraison comprise dans un rayon de 50 km ne pourra plus dans le contexte actuel être appliquée un supplément livraison dans un rayon de 50km de € 30,00 sera compté jusqu'au retour d'une situation « normale » des prix de l'énergie. De même les frais de livraison dépassant un rayon de 50 km passent temporairement à € 1,50 le Km parcouru. Cette mesure se veut provisoire à nos conditions de livraison reprisent sur le présent contrat de location.*

**Assurance** : L'assurance du locataire doit couvrir les dégâts éventuels qu'il occasionnerait à l'attraction louée, et ce, à concurrence de la valeur catalogue de celle-ci. Entendez par valeur catalogue, le prix usine (door-to-door) au moment de la transaction d'achat d'équipements de remplacement équivalents. (Le modèle des attractions détruites n'étant plus disponibles d'une année à l'autre, ce sera donc le modèle le plus proche du modèle détruit qui sera retenu). Le locataire assurera donc, auprès de sa compagnie d'assurance, les termes du présent contrat et en assumera l'exécution. Il ne pourra en aucun cas faire valoir une quelconque vétusté, une attraction amortie étant bien plus rentable qu'une structure neuve !!! In fine, il s'engage lui et/ou sa compagnie d'assurance en signant ce contrat à payer la ou les somme(s) réclamée(s) par l'usine pour le remplacement des équipements détruits. En résumé le locataire assumera le pourcentage financier non pris en charge par sa compagnie d'assurance. Même en présence du loueur, le locataire reste responsable des éventuels débordements (dégâts occasionnés lors de l'organisation de son événement). Les pièces et accessoires des jeux devront nous être restitués en fin de location. Les pièces manquantes seront facturées.

**Electricité** : La fourniture d'une prise ou rallonge électrique protégée de 220 V (+ différentiel) et d'une rallonge électrique 2 conducteurs + terre d'une longueur suffisante est à charge du client. Le wattage des différentes attractions est repris sur le bon de commande de chaque contrat (page 1)

**Compresseur** : Ne jamais recouvrir le compresseur même en cas de pluie.

**Pit Stop** : Ne jamais arroser ou mouiller la / les attraction(s) afin de vous éviter les frais de manutention (nettoyage et séchage) d'un montant de € 150,00. L'endroit où la / les attraction(s) sera/seront mise(s) en place doit être parfaitement accessible, dans le cas contraire, une aide de 1 à 3 personne(s) (suivant difficulté) doit être prévue lors de la livraison et de l'enlèvement. Les terrains en pente ne conviennent pas.

**Surveillance** : Le locataire exploitera la / les attraction(s) en bon père de famille. Il s'engage à affecter en permanence et à ses frais, un préposé à la surveillance de la / les attraction(s) choisie(s). Au cas où celle-ci serait assumée par le loueur, un montant forfaitaire de € 300,00 par surveillant et par jour de 8 heures maximum sera porté en compte plus € 50,00 par heure supplémentaire. Le locataire devra prévoir une pause repas (repas fourni par le locataire) de 30 min. et des boissons non alcoolisées en suffisance pour la ou les personnes affectées à la surveillance. Durant ce laps de temps, c'est lui-même ou un tiers de son choix qui assumera la surveillance. Le tabac et les enfants ne font pas bon ménage ! Il est donc recommandé d'interdire de fumer auprès des enfants... Y compris les parents !!! Le bon sens veut que les règles d'utilisation soient respectées. Le locataire s'engage formellement à instruire ces règles aux utilisateurs ainsi qu'à les faire observer de manière stricte et intransigeante.

**A INTERDIRE :**

Interdiction formelle de laisser jouer les enfants avec le PIT STOP sans l'assistance éclairée d'un adulte. Toujours porter les lunettes de protection fournies par BLEU HELIUM avec le jeu. Les risques d'accidents graves + dégâts étant la responsabilité du locataire (cfr paragraphe Assurance).

**Annulation** : Celle-ci doit nous être notifiée au plus tard – 96 HEURES – avant la date de la location. Si le délai d'annulation de 96 heures n'est pas respecté, 50 % du montant de la location sera dû par le client à titre d'indemnité de rupture de contrat. En cas de forte pluie nous acceptons les annulations tardives sans aucun frais.

**Acompte** : Celui-ci sera égal à 50 % du montant de la location et sera versé sur notre compte au moment de la commande ; avec en communication : Pit Stop et la date de l'événement. Aucune commande ne sera enregistrée si les documents ne sont pas en notre possession dûment signés en page 1 et en page 2 précédés de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » et avant que l'acompte ne soit versé sur notre compte. Sauf accord écrit de notre part.

**Paiement** : Le solde se fera impérativement au comptant, à la livraison ou sur facture avant l'événement. En cas d'absence du locataire « responsable », celui-ci aura prévu une tierce personne pour effectuer le règlement et la réception du matériel. Dans le cas contraire, la livraison pourra être annulée !!!

**ATTENTION REPRISE :**

La reprise des attractions ne pourra pas forcément se dérouler à l'heure souhaitée par le client ! Les raisons en sont multiples. Toujours est-il que le locataire devra assurer une permanence (surveillance, gardiennage des attractions louées) et ce jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Il est évident que BLEU HELIUM tâchera de respecter au plus près les horaires du locataire mais en pleine saison c'est souvent difficile voire impossible... Dans tous les cas, une information téléphonique sera donnée sur l'évolution géographique et horaire de BLEU HELIUM pour la reprise des attractions. Le client (locataire) restera responsable des biens loués jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Le locataire prendra donc ses dispositions en ce sens !!!

**Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 1 K)**  
**Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !**

**TEL : 02/427.88.67 – GSM 0475/689.264****ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB****Site web : [www.bleuhelium.be](http://www.bleuhelium.be) - e-mail : [bleuhelium@outlook.com](mailto:bleuhelium@outlook.com)**